



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
→ TPSGC  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**11 Laurier St.\11, rue Laurier**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Technology-Enabled Business Transformation Team  
7→XY/Transformation des activités sur la technologie /  
7→ XY  
Terrasses de la Chaudière 4th Floo  
10 Wellington Street  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DPM Service Delivery - NON-PSAB Services de transformation et de prestations numériques	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> B9220-220010/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> B9220-220010	<b>Date</b> 2021-09-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XY-001-39846	
<b>File No. - N° de dossier</b> 001xy.B9220-220010	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-10-05</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cardinal, France	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 001xy
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 218-9269 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Cette modification est émise afin de publier des questions et réponses et d'apporter certaines modifications à la Demande de soumissions.**

**1. Questions et réponses**

**Question 1**

Concernant les certifications VT2 C5 : La Couronne a identifié qu'un risque peut exister en ce qui concerne les ressources proposées pour entreprendre le travail requis, qui peuvent ne pas avoir l'expérience requise en matière de transformation commerciale spécifique au GC pour l'automatisation des processus robotiques (APR) afin de répondre avec succès aux exigences de l'IRCC. Pourtant, il a déplacé la certification APR, qui est un excellent indicateur de l'investissement et de l'orientation technique de l'entreprise, d'obligatoire à moins de 10% de la note (15 sur 180). Pour protéger ses intérêts, nous suggérons à la Couronne de réévaluer : a) le rétablissement de la certification comme étant obligatoire, ou b) l'augmentation de l'attribution de points pour la rendre pertinente, ou c) la révision des points attribués à la certification APR selon une échelle mobile tout en augmentant l'attribution de points, par exemple : Certifié depuis <6 mois = x points ; plus de 6-12 mois = xx points ; Certifié plus de 12 mois =xxx points.

**Réponse 1**

Le Canada augmentera l'attribution de points pour VT2 C5 de 15 à 25 points avec la certification APR.

**Question 2**

En ce qui concerne le paragraphe 7.2 Conflit d'intérêts, clause (f)

Le soumissionnaire reconnaît que le Canada a toute latitude pour déterminer s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage injuste ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage injuste.

Nous avons l'impression que la plupart (sinon la totalité) des travaux potentiels décrits pour les rôles décrits dans la présente DP placeraient le ou les soumissionnaires retenus dans le cadre de ce processus d'approvisionnement en situation de conflit d'intérêts et/ou d'avantage injuste dans le cadre d'un approvisionnement futur concernant la phase III du projet de modernisation de la plateforme numérique. Si le soumissionnaire a l'intention de répondre à de futures offres pour soutenir l'IRCC dans le cadre de la phase III du projet de modernisation de la plate-forme numérique, l'État pourrait-il faire part de l'approche qu'il privilégie pour déterminer si un conflit d'intérêts réel ou apparent existe ?

**Réponse 2**

Veuillez vous référer à la question et à la réponse 3 de la modification 002 de la Demande de soumissions, et à la section 7.2 Conflit d'intérêts, clause (f) de la DDS.

**2. Modifications à la Demande de soumissions**

**2.1 À la Pièce jointe 4.1 Critères techniques de l'entreprise, 3.0 VOLET DE TRAVAIL 2 – ARCHITECTURE ET PRESTATION DE SERVICES**

EFFACER : le critère VT2 C5 en entier;

INSÉRER : le critère VT2 C5 ci-dessous :

<b>VT2 C5</b>	<p><b>Attestations :</b> Le soumissionnaire doit collaborer à un niveau de partenariat minimal avec au moins un (1) des fournisseurs d'automatisation robotisée des processus (ARP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Invoke</li> <li>b) Blue Prism – Gold</li> <li>c) UIPath</li> </ul> <p>Pour confirmer l'attestation, une copie du certificat valide doit être jointe à la soumission.</p> <p>Si le soumissionnaire participe à la présente à titre de coentreprise, le partenariat doit, en réponse à ce critère, avoir été obtenu par le soumissionnaire en tant que représentant de la coentreprise</p>	<p><b>MAXIMUM 15 POINTS</b></p> <p>Aucune attestation = 0 points</p> <p><b>Attestation = 25 points</b></p>
---------------	--	--

**2.2 À la Pièce jointe 4.1 Critères techniques de l'entreprise, 3.0 VOLET DE TRAVAIL 2 – ARCHITECTURE ET PRESTATION DE SERVICES**

EFFACER : le tableau 3.1 en entier;

INSÉRER : le tableau 3.1 ci-dessous :

**3.1 Sommaire de l'évaluation**

N°	Critères obligatoires	
VT 2 O1 <sup>PC</sup>	Capacité de l'entreprise	
VT 2 O2 <sup>PC</sup>	Jours facturés	
VT 2 O3 <sup>PC</sup>	Gestionnaire de la clientèle	
VT 2 O4	Ressources proposées	
VT 2 O5	Stratégie en matière de ressources humaines	
VT 2 O6 <sup>PC</sup>	Plan de gestion du contrat	
N°	Critères cotés	Nombre maximal de points
VT2 C1	Jours facturés excédentaires	100
VT2 C2	Expérience de gestion de la clientèle	15
VT2 C3	Placement des ressources	30
VT2 C4	Inclusion de la diversité	20
VT2 C5	Attestations	25
<b>Nombre maximal total de points</b>		<b>190</b>
<b>Note de passage</b>		<b>135</b>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION DEMEURENT INCHANGÉES**